

# Fiche 58

Quelles sont les meilleures initiatives législatives et réglementaires ?

## Législation

### - Grande Bretagne

Le *Gambling Act* de 2005 prévoit un délit de « *cheating* » qui permet de sanctionner pénalement la fraude en matière de paris ainsi que tout acte ayant permis cette fraude. Ce délit appréhende ainsi indirectement la manipulation du résultat de la compétition sportive en lien avec les paris. Parallèlement, une obligation de déclaration de soupçon de fraude ou d'un cas de corruption sportive pèse sur les acteurs des compétitions.

La *Gambling Commission*, autorité de régulation britannique, dispose de pouvoirs d'investigation pour lui permettre de détecter une affaire de manipulation sportive. À cette fin, elle a constitué en 2010, la *Sports Betting Intelligence Unit* qui a pour mission de centraliser toutes les informations relatives à d'éventuelles fraudes sportives en lien avec des paris, d'assurer une surveillance du marché, d'analyser les alertes et, si besoin, de saisir les autorités sportives et/ou la police.

### - Australie

En 2011, le Ministère des sports australien a mis en place des mesures nationales telles que :

- la systématisation de liens contractuels entre les opérateurs de paris sportifs et les organisateurs d'événements (incluant un échange d'informations, la prohibition de certains types de paris et une contribution financière pour le sport) ;
- la création d'une agence nationale pour l'intégrité du sport (permettant, au-delà de la coordination, la fourniture de services « intégrité » aux sports mineurs) ;
- la vérification de la mise en place de certaines mesures liées à l'intégrité du sport par les organisations sportives ;
- la réduction de certaines publicités pour les paris lors d'événements sportifs (notamment pendant les directs à la TV).

## Réglementation

### - Tous sports

Le CIO, reprenant les concepts initialement développés par SportAccord, a adopté des principes communs à l'usage des fédérations internationales pour faire face au développement des paris sportifs en listant les règles à insérer dans les règlements des compétitions pour préserver l'intégrité du sport et en précisant les procédures et sanctions disciplinaires à prévoir.

### - Tennis

La Tennis Integrity Unit, constituée par la Fédération internationale, l'ATP, la WTA et l'association des tournois du grand chelem :

- a créé une adresse mail destinée à permettre la remontée d'informations par les joueurs principalement (confidential@tennisintegrityunit.com) ;
- impose aux associations nationales et aux organisateurs de tournois la mise en place de contrôles d'accès aux zones des joueurs et de restrictions relatives à l'utilisation d'outils électroniques pendant les compétitions ; la désignation des arbitres doit également intervenir le plus tardivement possible ;
- prévoit des sanctions exemplaires en cas de fraude sportive, dont la radiation.

### - Cricket

La Fédération internationale de cricket (ICC) a, de la même façon que la TIU, mis en place des règles de contrôle des accès aux zones des équipes et des restrictions.

### - Football

La « Licence club » de l'UEFA, en imposant aux clubs participant aux compétitions européennes de se conformer à des impératifs stricts, notamment d'ordre financier pour assurer leur bonne santé et leur viabilité, est incontestablement un moyen de mieux imperméabiliser les joueurs et les clubs à des tentatives de corruption et de manipulation des rencontres.

## Plateformes nationales

La Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives prévoit que chaque signataire identifie une plateforme nationale chargée de traiter de la manipulation de compétitions sportives. La plateforme nationale doit notamment, en conformité avec la législation nationale :

- servir de centre d'information, collectant et transmettant des informations pertinentes pour la lutte contre la manipulation de compétitions sportives aux organisations et autorités pertinentes ;
- coordonner la lutte contre la manipulation de compétitions sportives ;
- recevoir, centraliser et analyser les informations relatives aux paris atypiques et suspects sur les compétitions sportives et émettre, le cas échéant, des alertes ;
- transmettre des informations aux autorités publiques ou aux organisations sportives et/ou aux opérateurs de paris sportifs sur de possibles infractions aux lois ou aux règlements sportifs visés par la Convention ;
- coopérer avec toute organisation et autorité pertinentes aux niveaux national et international, incluant les plateformes nationales des autres États.

## Approfondissement

### La plateforme intégrité « France »

La plateforme française, créée en janvier 2016, est une des premières plateformes à devenir opérationnelle (avec la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Elle est organisée selon deux composantes, un comité de coordination placé sous l'autorité du Ministère des Sports et un organe opérationnel de surveillance et d'alerte géré par l'ARJEL (qui s'appelle depuis 2020 l'Autorité nationale des jeux, l'ANJ) en coopération avec FDJ.

<b>Comité de coordination</b> (Au moins une réunion par an) Présidence : Directeur des Sports	<b>Comité opérationnel de surveillance</b> (2 ou 3 réunions par an) Présidence : Président de l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Sports</li> <li>• CNOSF (en charge de la coordination des "référénts intégrité" des fédérations)</li> <li>• ARJEL (aujourd'hui, ANJ)</li> <li>• FDJ</li> <li>• Ministère de la Justice - Agence Française Anti-Corruption (AFAC)</li> <li>• Ministère de l'Intérieur (Service Central des Courses et Jeux - SCCJ)</li> <li>• Procureurs</li> <li>• Ministère des Finances - TRACFIN</li> <li>• Direction du Budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARJEL (ANJ)</li> <li>• Ministère de l'Intérieur (SCCJ)</li> <li>• CNOSF (et fédérations nationales)</li> <li>• Ministère des Sports</li> <li>• FDJ</li> <li>• Occasionnellement : représentants des athlètes</li> <li>• AFA (Agence Française Anti-Corruption)</li> <li>• Tracfin</li> </ul> <p><i>N.B. : Un dispositif spécifique a par exemple été mis en place à l'occasion de l'Euro 2016 en coopération avec l'UEFA (surveillance, alerte, analyse, traitement). Un autre est prévu en 2019 à l'occasion de la Coupe du Monde féminine en France.</i></p>